



## Maladies en rapport avec l'amiante

🕒 paru le 11/03/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

### De quoi s'agit-il ?

L'amiante est un terme général qui désigne un groupe de minéraux fibreux. L'exposition à l'amiante peut causer des maladies telles que le cancer. De nos jours, l'utilisation de l'amiante est interdite dans de nombreux pays (en Belgique depuis 1998), mais avant cette interdiction, de nombreuses personnes ont eu un contact professionnel avec ces fibres. De nombreux bâtiments anciens contiennent encore de l'amiante, qui peut être libéré lors de travaux de rénovation.

L'inhalation de fibres d'amiante peut entraîner un [cancer du poumon](#), un mésothéliome (cancer des membranes qui recouvrent les poumons, la poitrine, les intestins, le cœur), l'asbestose, un cancer du larynx, un cancer de l'ovaire...

Le mésothéliome est rare, mais 8 fois sur 10, il est associé à une exposition prouvée à l'amiante (et plus précisément à l'amiante bleu, appelé crocidolite). Le mésothéliome ne se développe que 30 à 50 ans après l'exposition, même si celle-ci n'a été que de courte durée. Une forte dose de fibres d'amiante pendant un jour ou une semaine peut déjà suffire pour qu'un mésothéliome se développe par la suite. C'est un cancer agressif pour lequel il n'y a pas de bon traitement. Le pronostic est sombre, avec une survie moyenne d'un peu plus d'un an après le diagnostic.

L'asbestose est une maladie des poumons. Les poumons durcissent (se sclérosent) parce que, après une exposition à l'amiante, le tissu des poumons est remplacé par du tissu cicatriciel. La maladie peut être constatée à l'aide d'un scanner (CT scan). Dans la forme avancée, les poumons rétrécissent, la fonction pulmonaire diminue, et un essoufflement apparaît à l'effort.

L'épaississement de l'enveloppe des poumons (plèvre) provoqué par l'exposition à l'amiante peut généralement être observé sur un scanner (CT scan) ou une radiographie des poumons. Le plus souvent, on voit des plaques sur les deux poumons entre les 5<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> côtes. En général, les lésions ne provoquent pas de symptômes. Ces plaques s'observent également en cas d'exposition non professionnelle à l'amiante. Des épaissements de la plèvre interne indiquent une forte exposition à l'amiante et donc un risque plus élevé de cancer du poumon. La plèvre interne s'épaissit par le développement de tissu cicatriciel, et il arrive même parfois qu'elle va se coller à la plèvre externe.

Une inflammation de la plèvre (pleurésie) peut également résulter d'une exposition à l'amiante (ayant eu lieu au moins 10 ans avant l'apparition des symptômes).

### Chez qui les rencontre-t-on ?

A ce jour, on ne sait pas quel est le seuil pour un risque accru de cancer lié à l'amiante. Le fait est que plus l'exposition est importante, plus le risque de maladies liées à l'amiante est élevé. Le délai entre l'exposition à l'amiante et l'apparition de la maladie qui en résulte est généralement long, entre 10 et 40 ans. On estime que le nombre maximal de cancers dus à l'amiante a été atteint autour de 2010 ; presque toutes les personnes souffrant de ce cancer aujourd'hui ont été exposées à l'amiante avant 1994.

## Comment le diagnostic est-il posé ?

Si vous savez que vous avez été exposé à l'amiante, vous devez régulièrement passer un contrôle chez un médecin. Il vous proposera un dépistage pour que, si vous développez la maladie, la maladie puisse être diagnostiquée à temps. Pour cela, vous devez passer un scanner (CT scan). Si vous fumez, le médecin fera également un dépistage du cancer du poumon.

## Que pouvez-vous faire ?

Si vous avez un jour été en contact avec de l'amiante (que ce soit de manière professionnelle ou non), vous devez vous faire suivre par un médecin. Si, après une exposition professionnelle à l'amiante, on vous diagnostique un mésothéliome, un épaississement de la plèvre ou de l'asbestose, vous pourrez, sous certaines conditions, prétendre à une indemnisation prise en charge par le Fonds amiante. La combinaison du tabagisme et de l'amiante augmente considérablement le risque de cancer du poumon. Il faut donc arrêter de fumer.

## Que peut faire le médecin ?

Votre médecin généraliste prendra les mesures nécessaires en concertation avec le médecin du travail et le pneumologue. Le mésothéliome et le cancer du poumon sont pris en charge par un spécialiste. On ne guérit pas de l'asbestose (la formation de tissu cicatriciel est irréversible). Seuls les symptômes peuvent être traités.

## En savoir plus ?

- [Les maladies de l'amiante et le fonds amiante – Sécurité sociale belge](#)
- [Le scanner, ici](#), ou [à trouver sur cette page des Cliniques St Luc UCL](#)

*Vous cherchez une aide plus spécialisée ?*

- [Cancerinfo 0800 15 801 – Ligne téléphonique d'information et de soutien – Fondation contre le cancer](#)
- [Centre d'Aide aux Fumeurs \(CAF®\) – FARES – Fonds des Affections Respiratoires](#)
- [Tabacologues – FARES – Fonds des Affections Respiratoires](#)
- [La LUSS – Une fédération d'associations de patients et de proches](#)

## Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Maladies liées à l'amiante' \(2000\), mis à jour le 27.09.2016 et adapté au contexte belge le 29.10.2019 – ebpracticenet](#)